

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 13 Avril 2018

L' an 2018 et le 13 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de DUBOIS Thomas Maire

**Présents** : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MAGNIEN Françoise, PAROUTY Véronique, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, FREULON Jean-Louis, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, MARQUES Isabelle à Mme CHILD Nathalie, M. ROBERT Jean à Mme PAROUTY Véronique

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 05/04/2018

**Date d'affichage** : 05/04/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
le : 17/04/2018

et publication ou notification  
du : 17/04/2018

**A été nommée secrétaire** : Mme PAROUTY Véronique

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION 2017  
COMPTE ADMINISTRATIF 2017  
TAUX D'IMPOSITION 2018  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018  
SUBVENTIONS AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SILLERY  
ET DU CCAS DE SILLERY  
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL  
ET DOTATION DSIL POUR TRAVAUX ECOLES  
RESEAU DE FIBRE OPTIQUE  
CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE GIE LOSANGE  
PLAQUE D'IDENTIFICATION  
JARDIN DU SOUVENIR

**réf : 01\_132018 COMPTE DE GESTION 2017  
COMMUNE DE SILLERY – M 14**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017. et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	227 906.31			390 283.28		
Opérations de l'exercice	1 005 395.18	1 256 700.72	1 671 569.66	1 917 438.78		
<b>TOTAUX</b>	1 233 301.49	1 256 700.72	1 671 569.66	2 307 722.06		
Résultats de clôture		23 399.23				
Restes à réaliser	100 041.19	9 216.00				
Totaux cumulés	100 041.19	32 615.23				
Résultats Définitifs	67 425.96			636 152.40		568 726.44

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Donne acte de la présentation du compte de gestion 2017 à Mr Le Trésorier Municipal

Approuve le compte de gestion 2017

Autorise Le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2017

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 01\_142018 COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Hors présence de Mr le maire, le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats ci-dessous

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTATE A L'INVESTISSEMENT 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RAR 2017	SOLDE DES RAR 2017	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-227 906.31		251 305.54	D :-100 041.19 R : 9 216.00	-90 825.19	- 67 425.96
FONCTIONNEMENT	814 159.18	423 875.90	245 869.12			636 152.40

excédent global de fonctionnement au 31/12/2017 : 636 152.40 €

Couverture d'autofinancement cpte 1068 : 67 425.96 €

affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 568 726.44 €

approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 01\_152018 TAUX D'IMPOSITION**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune souhaite la continuité des services auprès de la population et poursuivre son programme d'équipements

Vu la diminution des dotations de l'Etat et la disparition de la DGF ( 9868 € en 2017)

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Article 1<sup>er</sup>**: décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
• Taxe d'habitation =	17.68 %	17.85 %
• Foncier bâti =	17.31 %	17.48 %
• Foncier non bâti =	26.47 %	26.73 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier

**Article 2:** charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

A la majorité (pour : 12 contre : 5 abstentions : 0)

réf : 01\_162018 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 434 799.54	2 434 799.54
<b>Section d'investissement</b>	1 181 249.28	1 181 249.28
<b>TOTAL</b>	<b>3 616 048.82</b>	<b>3 616 048.82</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2018

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 434 799.54	2 434 799.54
<b>Section d'investissement</b>	1 181 249.28	1 181 249.28
<b>TOTAL</b>	<b>3 616 048.82</b>	<b>3 616 048.82</b>

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 01\_172018 SUBVENTION AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SILLERY ET DU CCAS DE SILLERY**

Afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Sillery et la Caisse des Ecoles de Sillery il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

CCAS de Sillery : 190 000 €  
Caisse des Ecoles : 16 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'attribuer une subvention de 190 000 € au CCAS de Sillery et 16 000 € à la Caisse des Ecoles de Sillery

les subventions aux associations (cpté 6574) seront attribuées au prochain conseil municipal

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 01\_182018 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DOTATION DSIL POUR TRAVAUX ECOLES**

Vu l'article L 2334-42 du CGCT créé par la loi n° 2017-1837 du 30.12.2017

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de l'école maternelle, et de l'école élémentaire et dont le coût prévisionnel s'élève à 150056.55 € HT soit 187 267.86 € TTC est susceptible de bénéficier d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ainsi qu'une subvention du Conseil Départemental.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 187 267.86 €

DSIL (20 à 40 % du HT) : 62 422.62 €

Subvention Conseil Départemental : 31 211.31 €

Autofinancement communal : 93 633.93 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé, pendant les 3<sup>e</sup> trimestre et 4<sup>ème</sup> trim. de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel

1.4. Le devis descriptif détaillé

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet .

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Le plan de situation, le plan cadastral.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- arrêter les projets de rénovation de l'école maternelle et élémentaire
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- solliciter une subvention du Conseil Départemental

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 01\_192018 RESEAU DE FIBRE OPTIQUE-CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE GIE LOSANGE**

Suite à plusieurs réunions avec l'entreprise LOSANGE au sujet de l'implantation sur la commune d'un sous-répartiteur optique défini comme un noeud intermédiaire de brassage de la boucle optique, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une liaison optique continue.

Il a été proposé une servitude d'implantation sur la parcelle D 547 à côté du château d'eau (12m<sup>2</sup>)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 01\_202018 PLAQUES D'IDENTIFICATION - JARDIN DU SOUVENIR**

Pour permettre une harmonisation du monument funéraire du jardin du souvenir, le maire propose d'acheter les plaques sur lesquelles seront gravées le nom - prénom dates de naissance et de décès.

A chaque dispersion de cendres il sera remis à la famille une plaque à graver qui leur sera facturée 49 €

LE CONSEIL MUNICIAPL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acheter les plaques d'identification funéraire

DE FACTURER à la famille la plaque plus le gravage pour la somme de 49 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Mme FLOQUET fait le point du conseil d'école qui s'est tenu ce jour :**

- les dérogations des enfants de PUILSIEUX pour le collège de VERZY seront acceptés. Le transport pour 4-5 élèves sera organisé.
- Départ en retraite d'une enseignante de l'école élémentaire.
- Changement des rythmes scolaires sur 4 jours.  
Horaires 8 h45 à 12 h 00 - 13 h45 à 16h30 -
- accès portail famille : demande de fiche explicative d'utilisation
- Numéro de téléphone de la cantine à faire figurer sur un document ou à l'école.
- Demande de travaux à l'école

**Remontées d'habitants**

- dégradation de la rue du Puits et de la rue Irma Noël
- Vitesse excessive rue Irma Noël

**Le bus OPERA** sera à SILLERY le samedi 5 mai sur toute la journée : séquence de 30 mn de spectacle  
3 séances le matin, 3 séances l'après-midi. . Gratuit

Le Maire  
Thomas DUBOIS